

Avenant pour l'Utilisation à Durée Limitée

Les conditions de cet Avenant pour une Utilisation à Durée Limitée ("Avenant") et les Conditions d'Utilisation applicables à chaque offre d'Utilisation à Durée Limitée s'ajoutent à celles du Contrat International IBM Passport Advantage ou du Contrat International IBM Passport Advantage Express, selon le cas, ("Contrat") et régissent la transaction par laquelle IBM vous fournit comme Service l'accès à des fonctionnalités logicielles et l'utilisation desdites fonctionnalités. Pour les commandes soumises au Contrat International Passport Advantage IBM, la Société chef de file du Client et chacune des Entreprises participantes acceptent les dispositions du présent Avenant sans modification en cliquant sur le bouton "J'accepte". Pour les utilisateurs commandant dans le cadre du Contrat International Passport Advantage IBM Express, une fois que vous avez accepté le présent Avenant, il s'applique à tous les ordres que vous saisissez en application des dispositions de l'Avenant sauf résiliation par l'une des parties.

1. Définitions

Contenu – les informations, le logiciel et les données que vous fournissez, notamment les fichiers du langage de balisage hypertexte (HTML), les scripts, les programmes, les données collectées, le son, la musique, les graphiques, les images, les applets ou les servlets que vous ou vos Utilisateurs créez, installez, téléchargez ou transférez en liaison avec votre utilisation du Service.

Logiciel – les Programmes, le code d'exécution, le logiciel client et les modules d'extension, ainsi que toute la documentation associée qui vous sont fournis par IBM pour faciliter l'accès au Service et son utilisation. Votre utilisation du Logiciel sous-jacent est uniquement destinée à vous permettre d'accéder au Service et de l'utiliser. Si une licence du Logiciel doit être accordée, ce sera dans le cadre d'un contrat distinct, par exemple des Conditions Internationales d'Utilisation.

Service – accès au Logiciel et à l'infrastructure à travers Internet et le service d'assistance décrit à l'Article 3, qui sont régis par le présent Avenant. Le Service vous donne droit (i) d'accéder au Logiciel (en format de code objet et de code exécutable uniquement) et (ii) d'utiliser ledit Logiciel à seule fin d'accéder au Service et de l'utiliser. Le Service est régi par les Conditions d'utilisation.

Durée de validité – période désignée dans l'Autorisation d'Utilisation (Proof of Entitlement ou '93PoE'94) comme les "Dates d'Abonnement au Logiciel et d'Application de l'Assistance". La Durée de validité commence à la date à laquelle votre commande est acceptée par IBM, le jour suivant l'expiration d'une Durée de validité antérieure ou le jour suivant la Date Anniversaire, selon le cas.

Conditions d'Utilisation – définit les conditions auxquelles IBM vous fournira l'accès au Service et l'utilisation du Service, c'est-à-dire l'offre d'"Utilisation à Durée Limitée". Les Conditions d'Utilisation se combinent avec le Contrat et l'Avenant pour régir votre utilisation du Service (l'offre d'"Utilisation à Durée Limitée") et peuvent être consultées à l'aide du lien "Conditions d'Utilisation" suivant, qui figure au bas du site Web associé au Service.

Utilisateurs – personnes physiques ou morales qui accèdent au Service ou l'utilisent.

2. Droit de propriété

IBM et ses fournisseurs sont propriétaires du Service et du Logiciel sous-jacent. Vous reconnaissez que tous les titres, droits de propriété et autres droits sur les brevets, droits d'auteur, marques et autres droits de propriété intellectuelle liés au Service ou à toute copie ou composant du Service demeureront à IBM et à ses fournisseurs. IBM peut sous-traiter tout ou partie du Service, notamment le service d'assistance, à des sous-traitants sélectionnés par IBM.

3. Support Technique

a. IBM peut fournir le service d'assistance suivant pendant la Durée de validité:

- (1) une assistance pour vos questions d'utilisation de routine, à court terme (comment faire). Le service d'assistance est uniquement disponible pour les versions actuellement prises en charge du Service, des systèmes d'exploitation client, des navigateurs Internet et du Logiciel.
- (2) une assistance pour les questions concernant le code, les incidents, la livraison et les performances du Service. Le service d'assistance est disponible pendant les heures normales

d'ouverture de bureau du centre de support IBM Software as a Service ("SaaS"). Consultez les Conditions d'Utilisation pour les détails applicables au Service.

4. Renouvellement Automatique de l'Utilisation à Durée Limitée

Les dispositions des deux premiers paragraphes du contrat concernant le Renouvellement Annuel Automatique de l'Abonnement au Logiciel, de l'Assistance et de l'Assistance Sélectionnée (l'Abonnement au Logiciel et l'Assistance peuvent aussi être désignés comme la Maintenance du Logiciel), y compris les dispositions Nationales Particulières applicables, s'appliquent au présent article, si ce n'est que, pour cet article, les termes "abonnement au logiciel et assistance" ou "Assistance Sélectionnée" sont remplacés par l'expression "Utilisation à Durée Limitée".

VOUS POUVEZ RESILIER LE SERVICE A TOUT MOMENT APRES LE PREMIER ANNIVERSAIRE MOYENNANT UN PREAVIS ECRIT D'UN MOIS, DIRECTEMENT AUPRES D'IBM OU BIEN AUPRES DE VOTRE REVENDEUR IBM, S'IL Y A LIEU, SI IBM N'A PAS RECU VOTRE AUTORISATION ECRITE (par exemple bon de commande, lettre de commande) DE RENOUVELLEMENT DE VOTRE UTILISATION A DUREE LIMITEE VENANT A EXPIRATION. DANS CE CAS, LE CLIENT EST EN DROIT DE BENEFICIER D'UN REMBOURSEMENT AU PRORATA.

4.1 Alignement sur la Date Anniversaire

Pour les clients Passport Advantage souscrivant le présent contrat pour des Durées de validité de six mois ou plus, la Durée de validité initiale ou supplémentaire souscrite à une date autre que la Date Anniversaire pourra être renouvelée à la date anniversaire suivante pour une durée supplémentaire, moyennant une redevance de renouvellement calculée au prorata temporis, afin de prolonger la Durée de validité jusqu'à la prochaine Date Anniversaire. Pour les clients souscrivant à cette offre dans les conditions du Passport Advantage Express, le présent article ne s'applique pas.

5. Contenu

Vous êtes seul responsable :

- a. de tout le Contenu, notamment de sa sélection, de sa création, de sa conception, de l'octroi de licences sur le Contenu, de son installation, de son exactitude, de sa maintenance, de sa validation, de sa sauvegarde et de l'assistance pour ce Contenu, notamment de tous les droits, licences et/ou consentements nécessaires pour qu'IBM puisse s'acquitter de ses obligations au titre du présent Avenant,
- b. de toutes les autorisations d'utilisation de droits d'auteur, brevets et marques devant toutes les juridictions compétentes et des contrats d'utilisation pour tout ou partie du Contenu et
- c. du choix des contrôles sur l'accès au Contenu et sur son utilisation.

6. Modifications de l'Abonnement au Service

Vous pouvez augmenter, mais non réduire le niveau de votre abonnement au Service pendant la Durée de validité. Vous pouvez réduire le niveau de votre abonnement au Service en commandant un niveau inférieur pour une Durée de validité ultérieure.

7. Indemnisation par Vos soins

- a. Vous vous engagez à défendre et à indemniser IBM et les Sociétés Apparentées à IBM, ainsi que leurs cadres, directeurs, employés, consultants, agents et fournisseurs à l'égard de toute revendication de tierce partie, de toute responsabilité, de tous dommages-intérêts et/ou frais (notamment honoraires, frais et autres dépenses d'avocats et d'experts) consécutifs ou liés à :
 - (1) votre utilisation du Service ou du Logiciel sous-jacent;
 - (2) toute violation par vous du présent Avenant ou de la législation applicable ou
 - (3) toute violation effective ou alléguée, par vous-même ou par toute personne accédant au Service avec votre mot de passe ou votre clé d'accès, de toute propriété intellectuelle, de la confidentialité ou de tout autre droit d'une tierce partie ou
 - (4) toute utilisation non autorisée du Service ou du Logiciel sous-jacent.
- b. En vue de l'indemnisation au titre du présent Article 7, IBM :
 - (1) vous notifie rapidement cette allégation par écrit ; et

- (2) vous permettra de contrôler, avec la coopération d'IBM, la défense et de toute négociation en vue d'un règlement.

8. Déclarations et Garanties

- a. Vous déclarez et garantissez que votre utilisation du Service et de tout Contenu respectera les Règles d'Utilisation Acceptables.
- b. IBM déclare et garantit fournir le Service avec le soin et les compétences raisonnables. IBM ne garantit pas une exploitation sans interruption ou erreur de tout Service ou une correction de tous les défauts.

CES GARANTIES SONT LES SEULES GARANTIES DONT VOUS BENEFICIEZ. ELLES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS EXPLICITES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN BUT DONNE, AINSI QUE TOUTE GARANTIE DE PROPRIETE ET D'ABSENCE DE VIOLATION DE DROITS. CES GARANTIES VOUS ACCORDENT DES DROITS PRECIS. VOUS POUVEZ AUSSI BENEFICIER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ETAT A L'AUTRE OU D'UNE JURIDICTION A L'AUTRE. CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE ET LA DUREE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. A L'ISSUE DE CETTE PÉRIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

9. Protection des Données

Vous autorisez International Business Machines Corporation et ses filiales (et leurs successeurs et cessionnaires, sous-traitants et les Partenaires Commerciaux IBM) à stocker et utiliser vos coordonnées, à savoir vos nom et prénom, numéros de téléphone et adresses électroniques, partout où ils opèrent, en liaison avec les Programmes et Services IBM ou dans le cadre des relations commerciales d'IBM avec ses clients.

10. Résiliation

Chaque partie peut résilier l'Avenant en cas de manquement à l'une des dispositions par l'autre partie, sous réserve que celle-ci en soit informée par écrit et bénéficie d'un délai raisonnable pour satisfaire à ses obligations. Nonobstant toute disposition contraire du présent Avenant, si IBM résilie votre accès au Service parce que vous avez violé l'une des dispositions applicables du Contrat ou du présent Avenant, IBM n'est pas tenue de vous accorder un remboursement ou un crédit pour toute part inutilisée du Service. IBM peut annuler le Service intégralement moyennant un préavis écrit de 12 mois, par courrier ou courrier électronique, adressé à tous les Utilisateurs en cours. Toute disposition du présent Contrat qui, de par sa nature, s'exerce au-delà de la date de résiliation est prorogée jusqu'à sa complète exécution, et s'applique aux ayants droit et cessionnaires respectifs des deux parties.

L'intégralité de la convention entre les parties est constituée par le Contrat, le présent Avenant pour l'Utilisation à Durée Limitée et les Conditions d'Utilisation applicables. En cas de contradiction entre les dispositions du présent Avenant pour l'Utilisation à Durée Limitée et celles des Conditions d'Utilisation, les Conditions d'Utilisation prévalent. En souscrivant le présent contrat, aucune des parties ne se fonde sur une quelconque déclaration non indiquée dans le présent contrat, notamment sur des déclarations concernant : i) les performances ou le fonctionnement du Service en dehors des garanties expresses à l'Article 8, ii) les expériences ou recommandations d'autres parties ou iii) les résultats ou économies que vous pourriez obtenir.